

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°11****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25**PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON****EXCUSES (3) : Mme BOURAT, M.PREHER, Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET.****RAPPORTEUR : Monsieur Daniel TREMBLAIS****OBJET : Construction d'une Maison de Services Au Public (MSAP) à Pleumartin -
Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement
Local (Contrat de Ruralité)**

Ce projet de construction d'une MSAP à Pleumartin a été initié par la Communauté de Communes Vals de Gartempe et Creuse. A l'occasion de l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération, la compétence MSAP a été reprise par celle-ci, le 1er janvier 2017.

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les préfets de département, les MSAP ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. La MSAP a principalement pour mission :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public ;*
- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;*
- l'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;*
- la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires ;*
- l'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.*

La Communauté d'Agglomération a confié à l'Agence des Territoires la réalisation d'une étude de faisabilité. Celle-ci menée fin 2017- début 2018 a permis de rappeler le genèse du projet, de présenter les avantages et les inconvénients du site et du bâtiment retenus, de préciser les exigences réglementaires, de recenser les opérateurs concernés par un tel projet en précisant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°11****page 2/3**

leurs besoins, de définir des éléments de pré-programmation sur deux scénarii et d'évaluer un coût d'opération.

Dans le cadre de la recherche de financement, ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui alimente le dispositif du Contrat de Ruralité .

En prenant en compte le scénario de réhabilitation du bâtiment existant uniquement, à ce stade du projet (étude de faisabilité), le plan prévisionnel de l'opération est le suivant :

Principaux postes des dépenses	Montant	Financement	Montant
Etudes préalables	5 000	Etat (FNADT)	125 000
Frais de consultation	2 500	Etat (Contrat de Ruralité - DSIL)	75 000
Travaux	290 000	Département	95 300
Prestations intellectuelles	60 700		
Provisions dépenses supplémentaires	29 000	Autofinancement	91 900
Total (HT)	387 200	Total (HT)	387 200

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n° 2016- 1108-01 du 8 novembre 2016 (qui abroge et remplace la délibération n°2016-059-04 du 9 mai 2016) de la Communauté de Communes de Vals de Gartempe et Creuse validant l'acquisition d'un bâtiment pour créer une MASP ;

CONSIDERANT que la réalisation d'une MSAP à Pleumartin permettra d'améliorer l'accès aux services publics pour la population,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous,

CONSIDERANT l'éligibilité du projet à une demande de subvention d'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du Contrat de Ruralité et la possibilité de solliciter une aide financière d'un montant de 75 000 euros.

Le bureau communautaire , ayant délibéré :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019

n°11

page 3/3

- valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise Monsieur le Président à déposer auprès de ses services de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du Contrat de Ruralité à hauteur de 7 5 000 € pour financer le projet de construction d'une MSAP à Pleumartin,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Vote : **Adopté à l'unanimité**